

Exposition de peintures et photos 2025 – du 28 novembre au 1^{er} décembre.

Règlement de participation et d'organisation du salon

Article 1

Le salon est intitulé : **Les Carrés de Saint Barnabé.**

Article 2

L'exposition des œuvres se tiendra dans la chapelle Notre Dame de Saint Barnabé située : 5 rue Audric
13012 Marseille du 28/11 au 01/12/ 2025 – avec une permanence assurée par les exposant(e)s.

Article 3

Pour participer à cet évènement chaque exposant(e) devra au préalable déposer un dossier de candidature comportant des photos de ses œuvres qui seront soumises à un comité de sélection.

La date limite d'inscription est fixée au 15/10/2025.

Article 4

- Chaque exposant(e) pourra accrocher au maximum 3 œuvres **sans encadrement**.
- Une liste des œuvres devra être fournie.
- **Un droit de participation de 15,00 €** par exposant(e) sera demandé, et devra être versé lors de l'accrochage par chèque banque à l'ordre du C.I.Q. de Saint Barnabé.

Article 5

Le format imposé des Carrés est de **(30 x 30cm)** et doit comporter un système d'accrochage.
Le thème est libre.

Article 6

Le prix de vente des œuvres est libre.

Article 7

Le dépôt des toiles et l'accrochage se feront le vendredi 28 novembre 2025 à partir de 9h et jusqu'à 12h.
Le vernissage sera le soir même à partir de 19 heures.

Article 8

L'artiste a été informé que les œuvres exposées ne sont pas assurées et en a accepté le principe. Il peut, s'il le souhaite, faire le nécessaire à titre personnel.

Article 9

A la suite d'un vote du public, un « Prix du Public » sera décerné à un artiste pour l'ensemble de ses œuvres.

Nom de l'exposant(e) :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Nombre de toiles :

Date et Signature :